

RWANDA

Les partisans du gouvernement et les troupes régulières se sont livrés à des massacres dans tout le pays (avril-mai 1994)

Sommaire

Introduction

1. Le massacre des Tutsi et de leurs "complices"

1.1. Les assassinats de dirigeants de l'opposition et de détracteurs du gouvernement à Kigali

1.2. Les massacres dans le nord et l'est du Rwanda

1.3. Les massacres dans la préfecture de Cyangugu

1.4. Le massacre dans la paroisse de Mukaranga (commune de Rwamagana)

1.5. Les massacres de malades hospitalisés et d'orphelins à Butare

2. Les homicides délibérés et arbitraires perpétrés par le FPR et ses partisans

3. Les responsables des massacres et leurs objectifs

Conclusion

Pour de plus amples informations, consulter Rwanda. Persécution de la minorité tutsi et répression des détracteurs du gouvernement, 1990-1992 (index RI : RFR 47/02/92).

Introduction

Àu début du mois d'avril 1994, le Rwanda est entré dans l'épisode le plus tragique de son histoire. Dès les premiers jours de mai, on estimait qu'au moins 200 000 personnes, pour la plupart membres de l'ethnie minoritaire tutsi, avaient été tués lors de massacres perpétrés dans tout le pays. Plus de 500 000 Rwandais ont fui vers les pays voisins, la majorité en Tanzanie, d'autres au Burundi, en Ouganda ou au Zaïre. Il y aurait aussi environ deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda. Les personnes qui ont réussi à fuir de chez elles ont eu, si l'on peut dire, de la chance, mais bon nombre d'entre elles ont été grièvement blessées. Très souvent, ce sont des familles entières qui auraient été anéanties. Les récits concernant des enfants gravement traumatisés qui sont les seuls survivants de leur famille abondent.

Pratiquement tous les tueurs appartiennent à l'ethnie majoritaire hutu, ethnie qui était également celle du président Juvénal Habyarimana, dont l'assassinat le 6 avril 1994 a déclenché les massacres. Ceux qui ont ordonné les tueries sont essentiellement des partisans de l'ancien parti unique au pouvoir, le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND) et sont, pour beaucoup, membres de l'organisation de jeunesse de ce parti connue dans le pays sous le nom d'Interahamwe ("Ceux qui attaquent ensemble"). Depuis le milieu des années 70 jusqu'en 1991, la Constitution rwandaise disposait que tout citoyen rwandais était, de naissance, membre du MRND. Durant les deux dernières années, le MRND était allié à la Coalition pour la défense de la République (CDR), un parti exclusivement hutu. L'organisation de jeunesse de ce parti, connue sous le nom d'Impuzamugambi ("Ceux qui ont le même but"), a orchestré une violente campagne contre tout Hutu favorable à un partage du pouvoir avec les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), à dominante tutsi, et contre tous les Tutsi en général.

Dans les mois qui ont précédé la mort du président Habyarimana, Amnesty Inter-national a reçu des informations selon lesquelles les autorités gouvernementales et les forces armées fournissaient du matériel militaire aux organisations Interahamwe et Impuzamugambi. Ces armes leur ont ensuite servi pour assouvir leur folie meurtrière. La Garde présidentielle aurait assuré l'entraînement militaire de ces organisations, dans le but de constituer une milice inféodée aux forces armées et relevant également des responsables du MRND et de la CDR étroitement associés au président Habyarimana. Les massacres actuels sont principalement le fait de partisans ou de sympathisants du MRND et de la CDR, agissant conjointement avec des membres des forces de sécurité, et notamment avec ceux appartenant à la Garde présidentielle, à la gendarmerie, à l'armée régulière et à la police locale. La plupart des massacres sont de nature politique, l'objectif étant de détruire les groupes de population perçus comme des partisans potentiels du FPR, ainsi que les partis pluriethniques opposés au MRND et à la CDR.

Les massacres ont débuté peu après que l'avion transportant vers Kigali le président rwandais Habyarimana et le président burundais Cyprien Ntaryamira eut été abattu par des tirs de roquettes, le 6 avril 1994. Les deux hommes revenaient d'un sommet régional en Tanzanie, où ils avaient discuté des moyens de mettre fin à la crise politique que connaissent leurs deux pays. Un mois et demi après ce double assassinat, les massacres se poursuivent.

Depuis octobre 1990, date à laquelle le FPR, basé en Ouganda, pays limitrophe du Rwanda, a commencé à lancer des attaques visant à renverser le gouvernement, des massacres similaires avaient eu lieu, quoique sur une beaucoup plus petite échelle. Peu après le début des hostilités, le gouvernement MRND avait appelé ses partisans à venir en aide aux forces armées pour combattre l'ennemi, à savoir le FPR – connu dans le pays sous le nom d'Inkotanyi – et ses sympathisants. Le terme "d'ennemi" était utilisé dans la propagande du gouvernement pour qualifier l'ethnie tutsi en général, en conséquence de quoi les Tutsi ont été victimes d'agressions simplement parce qu'ils étaient issus de la même ethnie que la plupart des combattants du FPR. Les Hutu identifiés par les partisans du président Habyarimana comme étant favorables à un partage du pouvoir avec les Tutsi ont également été visés. À travers tout le pays, même dans des régions que ne touchait aucun conflit armé, les Tutsi ont été victimes de terribles violences et de massacres perpétrés par des partisans du gouvernement, pour la seule raison de leur origine ethnique.

Durant les derniers jours d'octobre et le mois de novembre 1990, de nombreux Tutsi ont été tués dans la région de Mutara, au nord-est du pays, où le FPR a lancé ses premières attaques. Les survivants tutsi de la région ont alors fui vers l'Ouganda. Cependant, dans d'autres régions du pays, de nombreux Tutsi se sont retrouvés piégés entre les membres des forces de sécurité, d'une part, et des

bandes de Hutu dirigées par des responsables locaux, d'autre part. À Kigali, des arrestations massives ont eu lieu vers la fin octobre 1990 : plus de 7 000 personnes ont été appréhendées, pour la plupart des Tutsi.

En octobre 1990, très peu de temps après que le FPR eut lancé ses premières attaques, plus de 500 Tutsi ont été tués dans la commune de Kibilira (préfecture de Gisenguri), dans le nord-ouest du pays. Critiqué par des organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement a alors fait arrêter deux responsables de l'administration locale accusés d'être les instigateurs de la tuerie. Il les a toutefois fait remettre en liberté au bout de quelques semaines sans qu'ils aient été jugés. En janvier 1991, juste après la brève occupation par le FPR de la ville de Ruhengeri (nord-ouest du pays), des membres des forces de sécurité et des bandes de Hutu, soutenus une nouvelle fois par des fonctionnaires de l'administration locale, massacraient quelque 1 000 Tutsi et peut-être davantage, tous issus de la tribu bagogwe, dans les préfectures de Gisenguri et de Ruhengeri. Cette tribu n'avait pris aucune part notable aux combats ; ses membres n'ont été victimes d'attaques qu'en raison de leur groupe ethnique. L'ancien président Habyarimana était originaire de la région, à dominante hutu. La propagande anti-tutsi s'y était montrée particulièrement virulente. Les autorités de Kigali ont imposé durant plusieurs mois une censure intégrale sur les informations provenant de cette région et n'ont pris aucune mesure contre les responsables des massacres. Elles ont affirmé à Amnesty International et à d'autres organisations que ces tueries n'avaient pas eu lieu.

En mars 1992, des Hutu de la région de Bugesera, au sud de la capitale, ont tué quelque 300 Tutsi. Ces événements se sont produits après que la radio d'État eut diffusé le texte d'un prétendu tract du FPR, selon lequel cette organisation projetait d'assassiner des responsables politiques hutu et disposait du soutien du Parti libéral (PL). La radio aurait alors suggéré que les Hutu devraient se défendre eux-mêmes contre l'ennemi – le terme "d'ennemi" désignant implicitement tous les Tutsi, comme cela avait déjà été le cas dans le passé et le serait encore dans le futur. Suite aux protestations de la communauté internationale, le gouvernement a annoncé que plusieurs dizaines de tués présumés avaient été arrêtés. Toutefois, ceux-ci devaient bientôt être relâchés sans qu'aucune enquête indépendante n'ait établi les responsabilités. L'unique procès dont les autorités ont fait état a été celui d'un soldat accusé d'avoir abattu une missionnaire italienne de cinquante-cinq ans qui avait recueilli des victimes Tutsi dans l'église catholique de Nyamata. Il semble que ce procès ait été la conséquence des pressions étrangères exercées sur les autorités, ce qui n'a pas empêché celles-ci de déclarer que l'homicide avait été accidentel. Le soldat a été condamné à un an d'emprisonnement.

Alors que certains signes laissaient entrevoir la possibilité d'un accord entre le gouvernement et le FPR, les opposants aux pourparlers de paix, toujours majoritaires au sein de l'ancien parti au pouvoir et de l'armée, ont multiplié les violences à l'encontre des Tutsi et des membres des partis de l'opposition durant le premier semestre de 1995. Le MRND et la CDR rejetaient tout accord visant à un partage du pouvoir avec le FPR et, partant, avec les Tutsi en général. Après que le MRND eut formé en 1992 un gouvernement comprenant des membres de l'opposition, les pourparlers de paix ont enregistré quelques progrès quand le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de l'époque, tous deux issus de partis opposés au président, ont représenté le gouvernement aux négociations de paix. Celles-ci se sont déroulées à Arusha, une ville du nord de la Tanzanie. Le Premier ministre Dismas Nsengiyaremye a à maintes reprises accusé le président Habyarimana de faire obstacle aux négociations et de cautionner les violences politiques. En juillet 1995, ce conflit a débouché sur le remplacement de Dismas Nsengiyaremye par Agathe Uwilingiyimana au poste de Premier ministre. Les pourparlers ont finalement abouti à la signature d'un accord de paix, le 4 août 1995, et à l'arrêt officiel des combats. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a joué un rôle significatif dans cette affaire en facilitant la tenue des négociations, en rédigeant plusieurs projets d'accord et en envoyant sur place le Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA (GOMN), chargé de faire respecter les différents cessez-le-feu entre les deux camps. Vers la fin de 1995, avec quelques mois de retard, une force de maintien de la paix, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), a été envoyée sur le terrain pour aider à la mise en œuvre de l'accord de paix. Par la suite, le GOMN a été intégré à la MINUAR. La radio d'État, puis la Radio-Télévision libre des mille collines (RTL), appartenant à des intérêts privés, n'avaient cessé de fustiger les pourparlers de paix.

Les violences ont continué, tandis que les autorités retardaient l'application de l'accord de paix. Au

début de l'année 1994, les Nations unies et la communauté internationale dans son ensemble manifestaient leur inquiétude à ce sujet. Le Conseil de sécurité de l'ONU a alors prévenu qu'il retirerait la MINUAR si la situation continuait d'être ainsi bloquée. Début avril 1994, il est apparu que les opposants à l'accord de paix ne pourraient prolonger leur résistance bien longtemps, et que l'accord allait enfin être appliqué. Depuis la mort du président Habyarimana le 6 avril, imputée au FPR par les milieux gouvernementaux, de nombreuses voix se sont élevées pour accuser les opposants au partage plurithnique du pouvoir, au sein même des partisans du président, d'être à l'origine de l'assassinat ; ces opposants étaient en effet les seuls à pouvoir tirer profit d'un échec du processus de paix.

Après la mort du président, l'arrangement relatif au partage du pouvoir entre différents partis politiques a été mis de côté et un gouvernement de transition dirigé par un ancien président de l'Assemblée nationale, Théodore Sindikubwabo, a été formé. Ce gouvernement a accusé le FPR et les troupes belges servant dans la MINUAR d'avoir assassiné le président. De toute évidence, le gouvernement n'avait aucunement l'intention d'appliquer l'accord de paix. Une telle attitude, venant s'ajouter aux massacres qui avaient débuté le 7 avril, a conduit à une reprise des hostilités entre le FPR et l'armée régulière. À ce moment-là, les milices pro-gouvernementales avaient déjà été préparées et armées pour un "assaut final" contre les Tutsi. Ces massacres semblent avoir été planifiés en vue de priver le FPR de tout soutien. Au cours d'une opération assimilable à un coup d'État, la Garde présidentielle était allée sans attendre tuer le Premier ministre et le président de la Cour de cassation, tous deux hutu et bénéficiant encore d'un semblant d'autorité constitutionnelle. Les nouvelles autorités et l'armée ont mobilisé leurs partisans contre "l'ennemi" tutsi, mais également contre les Hutu soupçonnés d'être des alliés du FPR – à savoir les opposants au MRND et à la CDR. Les premiers massacres commis par les forces armées ont mis en marche la machine à tuer des milices. Les plus hautes sphères du gouvernement et de l'armée semblent avoir été impliquées dans les tueries, leur intention étant de détruire toute personne identifiée comme partisan avéré ou potentiel du FPR. La logique de la propagande officielle visait à désigner chaque Tutsi comme une menace potentielle. La vague de massacres qui a suivi découlait donc bien d'une volonté de génocide.

LE GÉNOCIDE EST UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ. Qu'il soit commis en temps de guerre ou en temps de paix, c'est un crime qui tombe sous le coup du droit international (cf. ci-après dans la conclusion). Ce droit définit le génocide [définition établie en 1948 par l'ONU dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide] non pas seulement comme des massacres perpétrés sur une grande échelle, mais comme des massacres ou divers autres actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. La convention prévoit de punir ceux qui auront commis un génocide, se seront entendus en vue de commettre un génocide, auront incité publiquement à commettre un génocide, auront tenté de commettre un génocide ou se seront rendus complices d'un génocide. La convention dispose en outre que seront punis non seulement les gouvernants et les fonctionnaires ayant commis un génocide, mais également les particuliers. Le Rwanda, depuis son adhésion à la convention en 1975 (décret-loi n° 8/75 du 12 février), est contraint d'en appliquer les dispositions tant dans sa législation qu'en pratique.

La volonté de génocide qui s'est fait jour à travers le massacre systématique des Tutsi du Rwanda s'inscrivait dans le cadre plus large de l'assassinat politique. L'intention politique globale était d'éliminer tous les détenteurs de la population supposés constituer une menace présente ou future pour les détenteurs du pouvoir. Les Tutsi ont été considérés comme l'un des aspects de cette menace de par leur appartenance ethnique. Le fait de désigner la minorité tutsi comme l'ennemi principal à détruire constituait l'une des étapes essentielles de ce programme d'assassinat à motivation politique. Que toutes les personnes – Hutu et Tutsi confondus – asso-

ciées aux partis d'opposition pluriethniques aient été traquées et assassinées, voilà qui confère en arrière-plan une dimension politique à la vague de massacres commis sur la base de critères ethniques, et qui a révolté l'opinion publique internationale.

Tous les homicides délibérés et arbitraires perpétrés depuis le 6 avril 1994 sous l'autorité des forces armées et du gouvernement de facto du Rwanda constituent de flagrantes violations du droit relatif aux droits de l'homme. La traque et l'assassinat organisés d'un très grand nombre de personnes pour des motifs strictement ethniques imposé en outre à la communauté internationale, dans le cadre du droit international, des devoirs particuliers dépassant les engagements permanents qui sont les siens de mettre fin aux exécutions extrajudiciaires et à toute autre forme de violation du droit à la vie.

Il convient en premier lieu de déterminer, au vu des éléments dont on dispose, s'il y a eu volonté de commettre un génocide de la part des dirigeants à la tête du gouvernement et des forces armées depuis le 6 avril, ainsi que de la part des institutions agissant en leur nom ou sur leur ordre. Il semble, à cet égard, qu'un certain nombre d'éléments tendent à prouver l'existence d'une telle volonté, notamment les calomnies publiques proférées contre la minorité tutsi présentée dans son ensemble comme "l'ennemie", les témoignages indiquant que des forces régulières et irrégulières ont été armées et déployées avec pour mission explicite de détruire la population tutsi, ainsi que la mobilisation massive de la population hutu, incitée par ces mêmes forces à s'attaquer à la minorité tutsi.

1. Le massacre des Tutsi et de leurs "complices"

Dans les heures qui ont suivi la mort du président Habyarimana, des unités des forces de sécurité, ainsi que des partisans du MRND et de la CDR, se sont lancés à la chasse aux Tutsi à Kigali et dans diverses régions du Rwanda. Les Hutu soutenant des partis politiques favorables au partage du pouvoir ont également été pourchassés. En quelques jours, les massacres ont gagné tout le pays. Les victimes voyaient leurs villages, leurs maisons incendiés. Celles qui parvenaient à s'enfuir de chez elles et pensaient que les tueurs respecteraient les églises se trompaient tragiquement. En fait, les nombreuses personnes qui ont cherché refuge dans les églises et leurs enceintes s'y sont apparemment retrouvées piégées, sans aucune possibilité de fuite. Les membres des forces de sécurité et les bandes de civils qui les accompagnaient poursuivaient les fugitifs. Lorsque les tueurs rencontraient une résistance et ne pouvaient faire usage de leurs armes traditionnelles, tels que gourdins et machettes, ils commençaient la plupart du temps par utiliser des grenades, puis attaquaient à l'arme à feu, y compris à l'arme automatique. Les victimes, affaiblies ou agonisantes, étaient ensuite achevées au couteau ou à la machette. Seules les zones sous contrôle effectif du FPR semblent avoir échappé aux carnages les plus meurtriers.

1.1 Les assassinats de dirigeants de l'opposition et de détracteurs du gouvernement à Kigali

Dans la capitale, Kigali, les premières victimes ont été des dirigeants hutu et tutsi de l'opposition, dont certains étaient membres du gouvernement, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnalités tutsi. Il semble bien que l'assassinat de ces personnes, connues de tous, ait été préparé depuis longtemps par les militaires. D'après des informations persistantes mais non confirmées, une liste des victimes aurait été préalablement établie par des responsables des forces de sécurité conjointement avec des dirigeants du MRND et de la CDR.

Le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, plusieurs autres ministres, ainsi que le président de la Cour de cassation, Joseph Kavaruganda, figuraient parmi les premières victimes recensées. Avant sa nomination au poste de Premier ministre vers le milieu de l'année 1993, Agathe Uwilingiyimana, qui était alors ministre de l'Éducation, avait été agressée par des hommes soupçonnés d'appartenir aux forces de sécurité. Par ailleurs, un attentat à la grenade visant le domicile de Joseph Kavaruganda avait eu lieu en 1993. Il semble que la mort du président Habyarimana ait fourni aux tueurs l'occasion idéale pour éliminer ces personnalités. La coordination et la technique propre à l'armée régulière que dénotaient ces attaques témoignaient d'une préméditation de longue date.

Les forces de sécurité ont également traqué les défenseurs des droits de l'homme qui avaient déjà été persécutés au cours des années ou des mois précédents pour avoir dénoncé les violations des droits fondamentaux. Certains d'entre eux, comme Monique Mujawamariya et Alphonse Nkubito, ont

réussi à s'enfuir. Alphonse Nkubito, qui occupait de hautes fonctions en tant que procureur général, avait survécu à un attentat à la grenade en novembre 1993. À la fin de l'année 1990, il avait ordonné que les Tutsi arrêtés arbitrairement à la suite des premières attaques lancées par le FPR soient libérés, ce qui lui avait valu l'étiquette infamante de traître et de suppôt du FPR.

D'autres défenseurs des droits de l'homme, tels Fidèle Kangabugoyi (un Tutsi) et Ignace Ruhatana (un Hutu), n'ont pu s'enfuir et ont été tués. Fidèle Kangabugoyi, membre d'un groupe de défense des droits de l'homme connu sous le nom de Kangarwanda, avait déjà été arrêté en 1992 et en 1993 en raison de ses activités au sein de ce groupe. Il avait recueilli un certain nombre d'informations concernant le massacre de membres de la tribu bagogwe perpétré début 1991 dans le nord-ouest du Rwanda. Ignace Ruhatana figurait parmi les quelque 30 personnes jugées début 1991 par la Cour de sûreté de l'État sous l'accusation de collaboration avec le FPR, simplement parce qu'il avait été trouvé en possession de documents critiques à l'égard du président Habyarimana et du gouvernement. Il avait alors été acquitté, en même temps qu'un petit nombre d'autres accusés.

Après la première série d'assassinats, les soldats ont attaqué un institut catholique de Kigali, connu sous le nom de Centre spirituel chrétien, et exécuté sommairement quelque 17 Tutsi, en majorité des prêtres et des religieuses. Ces homicides n'ont pas été commis au hasard. Les religieuses et les prêtres européens ont été enfermés dans un réfectoire, pendant que les Tutsi étaient tués.

Parmi ces derniers figuraient le père Chrysologue Maham, âgé de soixante-sept ans, et le père Patrick Gahizi, âgé de quarante-huit ans. Il semble que les victimes, qui pour bon nombre d'entre elles occupaient une position sociale importante, aient été choisies pour la seule raison qu'elles étaient tutsi.

À ces assassinats a rapidement succédé une chasse aux Tutsi et aux Hutu connus pour être des partisans des hommes politiques qui avaient été tués. Les milices ont dressé des barrages dans la capitale et sa banlieue. Toute personne qui s'y présentait devait montrer sa carte d'identité mentionnant son origine ethnique. Être identifié comme Tutsi ou simplement pris pour tel entraînait une exécution sommaire immédiate. Les tueurs accomplissaient leurs crimes au vu de tous, sans chercher à dissimuler les cadavres après les faits, comme ont pu le constater les journalistes et les ressortissants étrangers présents sur les lieux. Rien n'indique que les administrations centrale et locale ou le commandement militaire se soient opposés aux massacres commis par les personnes agissant sous leur autorité. Bien au contraire, un certain nombre d'éléments laissent à penser que les autorités de facto et les plus hauts responsables des forces armées avaient ordonné et dirigé cette campagne meurtrière dès les premiers moments.

Une telle conclusion découle de plusieurs constatations, à savoir : la façon dont des dirigeants de l'opposition clairement identifiés ont été systématiquement traqués et tués, la coordination parfaite qui a présidé à l'édification des barrages, ainsi que le caractère programmé des opérations ayant permis de repérer et tuer les Tutsi en général, de même que certains Hutu classés comme opposants. Tout cela laisse supposer que les plus hautes autorités ne se sont pas contentées d'approuver ces opérations, mais qu'elles les ont orchestrées. Il est apparu au cours des semaines suivantes que dans tout le pays avaient lieu des actions concertées obéissant au même schéma.

Certains Tutsi pris au piège ont tenté de se cacher dans Kigali même. Ils ont, pour nombre d'entre eux, été découverts et tués. C'est ainsi que des Tutsi avaient cherché à se dissimuler dans les entrepôts de la Croix-Rouge belge à Gikondo. Le 8 avril, des soldats qui les avaient suivis les en ont expulsés. La plupart ont été tués à l'arme blanche, les autres ont été abattus à coups de feu. Les cadavres ont été trouvés éparpillés aux alentours des entrepôts, les victimes ayant apparemment été tuées alors qu'elles tentaient d'échapper à leurs assassins. Toujours à Gikondo, un massacre aurait été perpétré dans l'église méthodiste : un nombre non précisé de Tutsi y auraient été tués, et une quarantaine d'autres auraient été grièvement blessés.

Les civils blessés ont tenté de se faire soigner à l'hôpital de Kigali, mais beaucoup d'entre eux ont été tués avant d'atteindre l'établissement ou dans l'hôpital même. Le 11 avril, des soldats ont tué deux hommes à coups de baïonnette à l'intérieur de l'hôpital. Quatre jours plus tard, sept autres blessés ont été achevés dans ce même hôpital. Le personnel hospitalier n'a rien pu faire pour sauver ces personnes. Quant aux autorités, elles n'ont pris aucune mesure pour empêcher d'autres crimes ou enquêter sur ceux qui avaient été commis.

Le 17 avril, plus d'une centaine de Tutsi ont été tués à Nyanza, au sud de la capitale, par des soldats et des miliciens. Ils faisaient partie d'un groupe de quelque 2 000 Tutsi qui auraient été interceptés

par des membres de l'armée et de la milice alors qu'ils marchaient en direction du stade Amahoro de Kigali pour y trouver refuge – des troupes de la MINUAR y avaient établi leur campement. Les assaillants ont frappé quelques Tutsi à coups de machette pour les contraindre à se diriger vers un lieu où ils seraient massacrés. Une fois arrivés à la colline de Nyanza, les soldats et les miliciens ont ordonné aux victimes de s'asseoir, puis ont lancé des grenades sur eux. Un témoin a ensuite constaté la présence d'au moins 100 cadavres entassés là ; il a déclaré que de nombreux autres se trouvaient dans les maisons du voisinage.

1.2 Les massacres dans le nord et l'est du Rwanda

Dans ces régions, il semble que la plupart des massacres se soient produits dans l'enceinte des églises où les Tutsi et les opposants hutu avaient cherché refuge. C'est ainsi que plus de 800 personnes auraient été tuées le 11 avril par des soldats et des partisans du gouvernement dans l'église catholique de Kiziguro, dans la commune de Murambi (préfecture de Byumba). Des journalistes et des combattants du FPR ont extrait une dizaine de survivants d'une fosse commune à proximité de l'église. Les assaillants avaient d'abord obligé les missionnaires espagnols qui se trouvaient dans l'église à partir, puis la tuerie avait commencé.

Jean Bushija, l'un des survivants, a affirmé que lui et quelques autres s'étaient vu ordonner de transporter quelque 800 corps dans la fosse. Dès qu'ils eurent fini cette besogne, les tueurs s'étaient retournés contre eux. Jean Bushija s'était alors jeté dans la fosse pour éviter d'être taillé en pièces.

Des centaines d'autres personnes ont été tuées par des membres de l'organisation Interahamwe et par des gendarmes dans la mission catholique de Rukara, commune de Rukara (préfecture de Kibungo). Les missionnaires avaient, semble-t-il, sollicité l'aide d'un fonctionnaire de l'administration locale afin de protéger des Tutsi cherchant à échapper à la milice. Au lieu de satisfaire à leur demande, le responsable local avait pris la décision de couper l'approvisionnement en eau de la mission. Par la suite, les missionnaires avaient été contraints de partir, tandis que les militants d'Interahamwe et les gendarmes attaquaient en lançant des grenades à travers les fenêtres de l'église, puis achevaient les blessés à coups de fusil ou de machette. D'autres massacres de centaines de personnes auraient eu lieu dans l'église protestante de Gahini, dans la commune de Rukara ; de nombreux corps auraient été jetés dans une fosse d'aisance.

1.3 Les massacres dans la préfecture de Cyangugu

Les massacres perpétrés dans la préfecture de Cyangugu (sud-ouest du Rwanda) ont été parmi les plus horribles et les plus meurtriers. L'organisation Interahamwe a pu compter sur le renfort de l'armée lorsqu'elle se heurtait à une résistance. Dès les premiers jours, de nombreux Tutsi se sont enfuis de chez eux pour éviter d'être tués ; ils ont cherché refuge dans les églises et dans un stade de la ville de Cyangugu. Beaucoup d'entre eux y ont trouvé la mort. D'autres ont été conduits dans des centres administratifs, où ils ont été systématiquement tués.

Peu après le début des massacres, des Tutsi ont fui vers la paroisse catholique de Mabiziri, dans la commune de Cyimbogo. Ils y ont été attaqués par la milice, apparemment dirigée par un homme d'affaires et par le bourgmestre nouvellement élu de Cyimbogo. Les Tutsi ont opposé une résistance à leurs agresseurs et, le 9 avril, le préfet et l'évêque catholique de Cyangugu se sont rendus sur les lieux pour demander que cessent les attaques. Le 18 avril, les assaillants sont revenus munis de grenades, de mitrailleuses et d'armes automatiques, qu'ils ont utilisées contre les hommes qui leur résistaient. Ils ont en outre reçu le renfort de la milice venue de Bugarama, la commune voisine. Lorsque la plupart des hommes tutsi eurent été tués ou blessés, les agresseurs ont pénétré dans l'enceinte de l'église et tué toutes les autres personnes de sexe mâle qu'ils pouvaient trouver, y compris les bébés. Quelques Tutsi ayant apparemment survécu, les assaillants sont revenus deux jours plus tard. Sur plus de 2 000 personnes qui avaient trouvé refuge dans l'église, il ne restait qu'un peu plus de 300 femmes et enfants. Il semble que le préfet ait été instamment prié d'ouvrir la frontière avec le Zaïre, pays limitrophe, pour permettre aux victimes potentielles de s'enfuir, mais il aurait refusé en alléguant qu'il avait reçu l'ordre de maintenir la frontière fermée. Des milliers d'autres personnes auraient également été massacrées par la milice dans les paroisses catholiques de Mushaka, de Nyamashoke et de Nkaka.

Le 14 avril, trois Tutsi, moines jésuites, qui se trouvaient en compagnie de l'évêque catholique de Cyangugu, Thaddée Ntihinirwa, ont été tués à un barrage dressé par la milice à environ six kilomètres de la paroisse de Nyamashoke. L'évêque tentait de leur faire quitter la paroisse, en même

temps que plusieurs autres ecclésiastiques. Le lendemain, la milice a attaqué et tué des Tutsi et des opposants hutu qui s'étaient réfugiés dans la paroisse. On ignore le nombre des victimes.

Lorsque les massacres ont commencé, quelque 5 000 Tutsi et hutu membres de l'opposition se sont rassemblés dans le stade de Cyangugu, espérant y trouver la protection des autorités. D'après les informations reçues par Amnesty International, la milice et des membres des forces de sécurité sont alors venus régulièrement chercher des personnes qu'ils tuaient ensuite, sans que les soldats qui se tenaient à proximité ne réagissent. Le 29 avril, certaines personnes ont tenté de s'enfuir, mais la milice et la police locale ont lancé plusieurs grenades et ouvert le feu sur elles, faisant un nombre inconnu de victimes. Celles qui sont parvenues à s'échapper ont ensuite couru le risque d'être tuées en approchant de la frontière zairoise voisine, que les autorités rwandaises avaient fermée. Les organisations humanitaires ont été empêchées de visiter le stade, et le préfet, Emmanuel Bagambiki, n'a rien fait pour en permettre l'accès.

1.4 Le massacre dans la paroisse de Mukarange (commune de Rwamagana)

Dans l'est du pays, plus de 3 000 personnes, comprenant en majorité des Tutsi mais également des hutu membres de partis d'opposition, ont été tués dans la paroisse catholique de Mukarange, commune de Rwamagana (préfecture de Kibungo). Les victimes ont d'abord été conduites dans la grande salle paroissiale, puis des grenades ont été lancées sur eux à travers les fenêtres. On estime à 2 500 le nombre des morts. Quelque 500 personnes ou davantage ont tenté de s'enfuir, mais elles ont été fauchées dans l'enceinte de l'église par des rafales de mitrailleuses. Environ un millier de personnes auraient été emmenées vers le lac Muhazi avant de tomber sous les balles des assaillants. On évalue à 50 seulement le nombre de personnes qui ont survécu, après avoir utilisé des troncs de bananier en guise de radeaux pour traverser le lac. Un journaliste a déclaré qu'il avait cessé de compter les cadavres lorsqu'il avait atteint le nombre de 3 005.

1.5 Les massacres de malades hospitalisés et d'orphelins à Butare

La campagne meurtrière programmée qui ravage le Rwanda n'a respecté aucun des lieux traditionnels de protection spéciale ou de refuge. Les églises, refuges par excellence habituellement, sont les lieux qui ont été le plus atrocement violés ; elles ont été transformées, comme dans la paroisse de Mukarange, en des lieux de massacre ornés par la mort. Puis cela a été le tour des hôpitaux et des orphelinats. La seule explication, c'est que les autorités souhaitaient voir les escadrons de la mort déboucher et tuer toute personne qualifiée d'ennemi, où qu'elle se trouve. Au nombre des ennemis désignés figuraient les malades et les enfants tutsi.

Le 25 avril, les troupes gouvernementales et la milice ont tué quelque 170 malades ainsi que plusieurs membres du personnel de l'hôpital de Butare. Les malades étaient sous la surveillance médicale de Médecins sans frontières (MSF), une organisation humanitaire internationale non gouvernementale. Révolté par ce massacre de malades sans défense, MSF a pris la décision de quitter l'hôpital. Les autorités, qui avaient semblé-t-il assurer MSF que l'hôpital ne serait pas attaqué, n'ont pris aucune mesure contre les assaillants ni pour protéger de nouvelles victimes éventuelles. En quittant l'hôpital, les tués se sont dirigés vers un camp de personnes déplacées situé à proximité, où ils se seraient à nouveau livrés à un massacre : on ne connaît pas le nombre de victimes.

Le 1^{er} mai, un groupe de personnes comprenant apparemment des membres des forces de sécurité et de la milice a attaqué et tué 21 orphelins et 15 membres rwandais de la Croix-Rouge à Butare. Les orphelins venaient d'être évacués de Kigali vers Butare, où l'on pensait qu'ils seraient en sécurité. Seule l'origine ethnique des victimes semble être une explication plausible à cette tuerie, ce qui accrédite l'idée que les tueurs agissaient avec une volonté de génocide. Ces massacres se sont produits après le remplacement, vers la mi-avril, du préfet tutsi de Butare. Ce dernier, ainsi que des membres de sa famille, auraient par la suite été tués.

2. Les homicides délibérés et arbitraires perpétrés par le FPR et ses partisans

Outre les massacres commis par les soldats, la milice et d'autres personnes dans les zones théoriquement sous contrôle gouvernemental, Amnesty International a reçu des informations faisant état d'homicides délibérés et arbitraires sur la personne de partisans du gouvernement dans les

régions aux mains du FPR. Ces homicides, imputés aux combattants du FPR et à des civils, n'ont toutefois pas du tout la même ampleur que ceux évoqués plus haut. Avant avril 1994, des homicides de ce type avaient eu lieu dans diverses régions du nord du Rwanda. C'est ainsi qu'au début de l'année 1993, dans le nord-ouest du pays, le FPR aurait tué quelque 300 Hutu sympathisants du gouvernement en représailles à des massacres de Tutsi. Certains Hutu auraient été tués parce qu'ils refusaient de quitter leur maison et de fuir en Ouganda.

Des informations, parvenues pour la plupart la semaine dernière, faisaient état d'homicides délibérés et arbitraires commis par des combattants du FPR depuis le 6 avril. Vers le milieu du mois d'avril 1994, un nombre non précisé de membres présumés d'Interahamwe ont été capturés par le FPR et ligotés selon une méthode connue en Ouganda sous le nom de kandoya ou des "trois liens", les bras de la victime étant attachés dans le dos au-dessus des épaules¹. L'un des prisonniers, appelé Kagiranga, a été tué à coups de pied dans la tête et la poitrine. Il serait mort alors qu'il suppliait qu'on l'épargne. Un témoin oculaire a déclaré qu'il n'était pas resté pour assister au sort des autres prisonniers. Il est probable qu'il ne s'agit pas là de faits isolés. Les Hutu qui, début mai, ont fui de l'est du Rwanda vers la Tanzanie ont affirmé qu'ils tentaient d'échapper aux attaques du FPR. Ils ont précisé qu'un certain nombre des leurs avaient été tués, et que des maisons de leurs villages avaient été incendiées.

L'un des chefs du FPR aurait déclaré à la presse en avril 1994 que les combattants de son organisation tuaient les miliciens d'Interahamwe dès qu'ils en rencontraient un. Amnesty International s'inquiète de ce qu'une telle déclaration, émanant d'un haut responsable du FPR, semble indiquer que des prisonniers et des miliciens ont pu être exécutés par cette organisation en violation des principes élémentaires du droit humanitaire.

3. Les responsables des massacres et leurs objectifs

Les informations dont dispose Amnesty International laissent à penser qu'avant le début du mois d'avril 1994 les autorités avaient déjà préparé leurs partisans, tant matériellement que psychologiquement, à perpétrer les massacres qui ont débuté le 7 du même mois. Depuis

1990, le gouvernement n'avait cessé de répéter à la population hutu du pays que le FPR luttait en vue de réinstaurer la monarchie tutsi renversée en 1959 et de s'emparer des terres hutu. Rassemblements politiques et allocutions radiodiffusées avaient servi à faire passer le message selon lequel tous les Tutsi étaient hostiles aux Hutu et soutenaient le FPR. Du fait que les autorités ne prenaient pratiquement jamais de mesures contre les personnes qui tuaient des civils tutsi ou commettaient d'autres atrocités à leur encontre, ce message n'en a acquis que plus de force. De nombreuses attaques menées par des partisans du gouvernement ont été encouragées, ordonnées ou cautionnées par les autorités. À chaque fois, il suffisait qu'à la radio soit lancé un appel aux partisans du gouvernement (à savoir les Hutu) à « prendre les armes contre l'ennemi » pour qu'il en résulte un massacre de Tutsi. Depuis avril 1994, ce schéma s'est reproduit sur une vaste échelle.

Les milices d'Interahamwe ont été créées et armées par les dirigeants du MRND. Le 15 novembre 1992, lors d'un rassemblement public à Ruhengeri, l'ancien président Habyarimana a nié qu'Interahamwe ait commis des violences. Il a déclaré que les milices étaient accusées à tort par des responsables du gouvernement et du pouvoir judiciaire appartenant à l'opposition. Il a affirmé n'avoir pas besoin du renfort de l'armée au cours des campagnes électorales, car lui et Interahamwe étaient unis.

Quelques jours plus tôt, lors d'une réunion à Gisengy à laquelle assistait le président, un responsable du MRND, Léon Mugesera, a appelé à l'extermination de tous les Tutsi. Il aurait déclaré que les Tutsi devaient soit retourner de leur plein gré vers ce qu'il a appelé leur pays ancestral, l'Éthiopie, soit être jetés dans le Nyabarongo, principale rivière du Rwanda, laquelle rejoint le lac Victoria puis, indirectement, le

Cette forme de contrainte, qui s'apparente à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, à de la torture, était régulièrement utilisée par les soldats ougandais de la National Resistance Army (NRA, Armée de résistance nationale) jusqu'en 1987, date à laquelle cette pratique a été officiellement interdite par le président Museveni suite aux protestations d'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits de l'homme.

Nil, qui coule vers le nord². Il aurait ajouté que les Tutsi devaient retourner en Éthiopie de la même façon que les Juifs d'Éthiopie, la communauté falacha, était retournés en Israël.

En décembre 1990, un journaliste connu pour ses liens avec les plus hauts responsables de l'État avait publié un appel à la haine envers les Tutsi dans un article intitulé les "Dix commandements". Le texte exhortait les Hutu à se défaire des Tutsi et à n'avoir pas pitié d'eux. Il déclarait notamment : « Les Batutsi sont des assoiffés de sang et de pouvoir qui veulent imposer leur hégémonie au peuple rwandais par le canon et par le fusil. » Cet article n'avait provoqué aucune réaction de la part des autorités, alors que dans le même temps de nombreux journalistes étaient arrêtés pour avoir critiqué les responsables du gouvernement ou leur politique sans appeler à la violence.

Outre les massacres de Tutsi et d'opposants qui se sont produits à partir d'octobre 1990, il est apparu clairement dès le début de l'année 1994 que les dirigeants du MRND et de la CDR se préparaient à quelque vaste offensive. Ces derniers fournissaient des armes à leurs partisans et les entraînaient au maniement du matériel militaire. En février 1994, des responsables de la MINUAR ont protesté contre l'existence de camps d'entraînement et contre les distributions massives d'armes à des civils, alors qu'à cette époque le gouvernement et le FPR étaient censés travailler à la démobilisation de leurs combattants. Il semble donc que le chemin menant aux massacres a été préparé au vu et au su des représentants de la communauté internationale.

Le Premier ministre désigné après la mort du président Habyarimana aurait appelé les partisans du gouvernement dans les différentes régions à venir se fournir en armes à Kigali. Le 30 avril, la radio d'État a lancé un appel à la population l'invitant à prendre les armes contre l'ennemi dans tout le pays.

Dès le début des massacres, la Radio-Télévision libre des mille collines a commencé à diffuser des messages appelant les milices à intensifier leur lutte contre l'ennemi. À partir du 6 avril, cette radio n'avait cessé de multiplier les appels à la haine ethnique et aux tueries ; ces appels semblent constituer une incitation publique à commettre un génocide, lorsqu'on les considère dans le cadre de l'orgie de massacres qui s'en est suivie.

Les membres du gouvernement de transition n'ont pas voulu reconnaître l'ampleur des tueries, pas plus qu'ils n'ont appelé leurs partisans à cesser de s'en prendre à des civils sans défense, et ce en dépit des protestations internationales. Le 28 avril, le ministre des Affaires étrangères déclarait qu'une dizaine de milliers de personnes seulement avaient été tuées, nombre que viennent contredire certaines estimations faisant état d'au moins 100 000 personnes déjà massacrées. Ce même ministre a déclaré aux journalistes, conjointement avec le ministre du Commerce, que le seul moyen d'arrêter les tueries était que le FPR cesse de combattre les forces gouvernementales. Les deux hommes ont paru justifier les massacres de Tutsi en expliquant que la population hutu se battait pour empêcher les Tutsi du FPR de s'emparer du pouvoir. Vers la mi-mai 1994, le chef d'Interahamwe, Robert Kajuga, a dé

Selon une croyance très répandue, les ancêtres des Tutsi établis au Rwanda et au Burundi seraient originaires du Nord, d'où ils auraient émigré il y a plusieurs siècles.

claré à Radio France Internationale que les massacres s'étaient produits spontanément et que les Hutu ne faisaient que recourir à l'autodéfense. Il a ajouté qu'Interahamwe collaborait avec les forces armées et que ses milices aidaient les militaires à défendre le pays.

Conclusion

Amnesty International est profondément préoccupée par le fait que les forces armées et le gouvernement rwandais semblent avoir encouragé, perpétré et cautionné des massacres dont les principales cibles ont été les membres de l'ethnie tutsi. La plupart du temps, les victimes ont été tuées alors qu'elles n'étaient pas armées ou ont été prises au piège dans des églises et d'autres lieux publics où elles espéraient être protégées. Les personnes soupçonnées de soutenir le FPR n'ont pas été les seules victimes des tueries, tant s'en faut, tous les Tutsi ont été pourchassés sans distinction de sexe ni d'âge (dans quelques cas cités plus haut, les femmes et les jeunes filles ont cependant été épargnées³⁾).

Les déclarations faites par le gouvernement et d'autres responsables depuis octobre 1990 étaient de toute évidence destinées à encourager les Hutu à tuer tous les Tutsi, dans ce qui apparaît comme une volonté de génocide. Pratiquement aucune des personnes qui ont incité à la haine ou commis des violences contre des Tutsi n'a été traduite en justice ; la raison principale en est que, à tous les niveaux de l'État, les fonctionnaires occupant des postes de responsabilité ont soutenu ou cautionné de tels agissements. De fait, certains Hutu qui prônaient la coexistence avec les Tutsi dans la paix et l'égalité l'ont payé de leur vie, ou de celles des membres de leur famille. Ces éléments invitent à conclure que les massacres ont été organisés et orchestrés principalement dans le but d'anéantir l'ethnie tutsi au Rwanda.

AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE les instances appropriées au sein des Nations unies à prendre rapidement des mesures pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme au Rwanda et à mettre en place de toute urgence un mécanisme permettant d'enquêter et d'établir s'il y a bien eu (et s'il y a encore) génocide dans ce pays. Si tel est le cas, l'Organisation demande que soient identifiées les autorités qui ont ordonné, encouragé ou cautionné ce génocide. Les auteurs des massacres ou du génocide devraient être jugés par une cour de justice compétente et impartiale. Les recommandations précises d'Amnesty International figurent dans un appel de l'Organisation adressé à l'ONU et intitulé *A call for UN human rights action on Rwanda and Burundi* (index NI : IOR 41/02/94) – Appel en faveur d'une action des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme au Rwanda et au Burundi.

. *Au Rwanda et au Burundi, la filiation ethnique passe d'abord par le père, ce qui signifie que tout enfant né d'un père tutsi est considéré comme tutsi, tandis qu'un enfant né de père hutu et de mère tutsi doit être considéré comme hutu.*

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Rwanda: Mass murder by government supporters and troops in April and May 1994. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 1994. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :